Trentième Année - Nº 350

- . withchen . 15 CENTIMES.

MERCREDI 16 DÉCEMBRE 188

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaln-Tourcoing: Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un Nufet, Pan-de-Calais, Somme, Aisne: Trois mois, 15 francs. La France et l'étranger, les frais de poste en sus.

LE PAIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE."- TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'A RÉCEPTION D'AV S CONTRAIRE.

ROUBAIX, LE 15 DECEMBRE 1985

Où ils nous menent

Le «grand» pouple de Paris ne s'est pas déjugé : il a voit le 13 décembre comme il avait voté le 4 et le 18 octobre.

Ayant le choix entre le général du Burail et le major Labordère, entre M. Hervé et M. Achard, cutre M. Vasherot, de l'Ins= titut, et M. Maillard, de l'Inconnu, il a, des le premier tour, montre toutes ses préférences pour MM. Labordère, Affiard et Maillard ; il les nommera députés dans quinze jours.

N'allez pas croire, bonnes gens de province, que ce soit là pour les Parisiens une façon de témoigner qu'ils veulent le main-tien de la République! Ils avaient le choix entre toutes les nuances du parti républicain : la rouge radicale, la rouge opportuniste et la rese tendre: ils ont naturellementpris la première et ils la garderont

M. Ranc, l'ami de Gambelta, est déciment suspect de modérantisme; il est mis au second plan. Quant à M. Ribot, qui avait en la bonté de quitter le Pas-de-Calais pour essayer de convertir Paris à la République centre-gauche, il est blackboulé d'une façon lamentable.

Il était patronné par le Temps, le National, le Liberté, le Journal des Débats.

Il avait sur sa liste un ancien ministre," M. Paul Devės, une haute personnalité industrielle comme M. Dellfus et d'autres encore, tous noms que les républicains parisiens à qui M. Calla et M. Vacherot int peur, auralent du acclamer, s'ils avaient dans le cerveau une once de sens commun et dans le cœur un atôme de pa-

La liste de M. Ribotet de ses amis vient au quatrième rang, suivie de près par la liste ouvrière Joffrin-Allemane.

«Pourquoi?» se demande philosophiquement ce matin le National, l'un des vaincus de cette grande déroute. « Nous l'ignorons ». dit-il, et il so répond à lui-même:

« Mais pourquoi de fert honnêtes gens préférent-ils les excentricités chorégraphiques de Miles La Goulue et Grille-d'Egout, ment pointes savantes et si gracicusement correctes de Mile Mauri ? Pourquoi les romances déhanchées du chanteur Libert font-elles pamer d'aise d'honorables bourreois qui interdisent à leurs filles la lecture dangereuse de Paul et Virginie. »

C'est dròle, mais l'explication n'est pas suffisante. Le National ne veut pas comprendre qu'à Paris, comme en province, il n'y a place désormais que pour deux grands partis : la droite vers laquelle reviennent les conservateurs républicains et les libéraux et la gauche radicale où vont les républicains anti-chrétiens et jacobins. L'opinion publique se partage de plus en plus entre ces deux courants. Les divisions intermédiaires tendent à se fondre et à disparaître. Ainsi le veut la logique impitoyable des événements et celle des principes qui partagent l'esprit de la

L'election plus que probable de la liste radicaleà Parisaura pour résultat d'avancer la venue du ministère Clémenceau.

Laissez passer le Congrès et venir l'année prochaine et vous assisterez à cet événement dont la seule pensée faisait frissonner tant de français il y a cinq ans, et qui s'accomplira sans troubler l'état

d'atonie du pays. Quand la politique suivie depuis 1876 et celle qu'on prépare auront donné toutes leurs conséquences, alors seulement le réveil viendra et nous purrions bien avoir une suite au premier coup de balai du 4 ALFRED REBOUX.

NOUVELLES DU JOUR

Le ministre de l'agriculture à la clinique de M. Pasteur
M. Gomot, ministre de l'agriculture, s'est rendu hier au laboratoire de M. Pasteur pour assister aux expériences de vaccination de la rage d'après le procédé de l'illustre savant. Quarante personnes, enfants ou adultes, parmi lesquelles est un capitaine de la garde de l'empereur de Russie, arrivé récemment de Saint-Pétersbourg pour se faire traiter per M. Pasteur, opt été inoculées en présence du ministre. Celui-ci, en se retirant, a adressé ses plus vifa éloges à M. Pasteur.

Graves nouvelles du Sénégal

Paris. 15 décembre. — Les nouvelles reçues de Saint-Louis (Sénégal), présentent la situation de la région comprise entre le Sénégal et le Niger, comme inquiétante.

Il a fallu renforcer la colonne de ravitaillement. On s'attend à des incidents de guerre entre Kita et

On so non-cent you minds de mot deraier, the colonne qui revenuit du Niger a ôté aux prises avec les bandes de Samory. Dans un premier combat, nous avions eu neuf blessés; mais l'en-

combat, nous avions eu neuf blessès; mais l'ennemi avait perdu 200 hommes.

Le capitaine Launet, qui commandait, dut se retrancher dans un petit poste où il fut attaque par
le faux prophète Samory et d'où il ne put être
dégagé que grâce à des secours apportes par le
commandant Combes.

Blen que Samory ait été battu deux fois encore,
il avait mis en péril la pétits colonne; et selle-ci
'avait été dégagée qu'au prix d'efforts collisidérables. En somme, le faux prophète, malgré ses
éclicés, festeit sur notre ligne de communication.

On peut donc s'affendré à le retrouver de nouveuu daus la campagne actuelle de râvitaillement.

Les massacres des chrétiens

Les massacres des chrétiens en Cochinchine

en Cochinchine

Rome, l4 décembre. — Il ressort des informations reçues par la congrégation de la propagande
que jusqu'an premier novembre dans le vicariat
de la Cochinchine orientale qui comprend Hué,
neuf missionnaires français, sept prêtres indigénes, soixante cathéchistes, deux cent soixante-dix
altigiences indicates et viport countre mille chrè-

nes, soixante catheonsies, deux cent soixante-dix religiouses indigênes et vingt-quatre mîlle chré-tiens out été massacrés. Deux cents étrétientés ou paroisses sont com-plètement détruites ; deux cént vingt cinq églises ont été incendiées ; dix-sept orpheimats ; dix cou-vents de religieuses ; quatre colonies agricoles ; deux séminaires et deux pharmac es ont été anéan-ties

L'Ambaszadeur du Maroc et la Reine-Régente d'Espagne

Madrid, 14 décembre. — La relue-régente a re-cu hier l'ambassadeur du Marcc, qui était arrivé à Madrid la veille de la mort du roi. L'ambassadeur a lu un discours que le père Lersundi, prieur des missions ofricaines, a traduit séance tenante. Voici le texte de ce discours:

« Je suis venu pour resserrer les relations de l'Espagne et du Maroc, ces deux pays si voisins, quoique séparés par un détroit. Le commerce ce-pagnol est l'intermédiaire par leque le Maroc est en communication avec le reste du monde. »

La reine, très èmue, a répondu en ces termes : « Fidèle à la politirue du roi Alylionse XII, j'engage ma parole solennelle envers l'empereur. Vous pouvez avoir confiance, et, quelles que soient les éventualités que la Providence reserve aux deux, pays, l'Espagne monfrera l'intérêt et les sympathies qu'elle porte à l'empereur et à la propérité de l'empire. >

Le ministère est décidé à suivre une politique de l'empire.

très vigilante au Maroo et à murcher d'accord avec la France et l'Angleterre, pour maintenir le statu quo que les intrigues du représentant de l'Allemagne cherchent à troubler.

Service funèbre pour Alphonse XII à Rome

Rome, 14 décembre. - Ce matin, un service

Rome, 14 décembre. — Ce matin, un service funèbre a été célèbre pour Alphonse NII, par ordre du pape, à la chapelle Sixtine. Le cardinal Bianchi, ancien nonce à Madrid, a pontifié. L'évêque d'Ovicdo a prononcé une oraison funèbre en latin. Le Pape a assisté au service, du haut de son trône; il a donné ensuite l'absoute, d'une voix ferme. De nombreux cardinaux, des évéques, des prélats, tous les dignitaires de la cour papile, les membres de l'ambassade d'Espagne auprès du Pape, le corps diplomatique accrédité auprès du Vatican, les membres de la colonie espagnole, d'autres invités et un grand nombre de dames, notamment les femmes des ambassadeurs d'Espagne, de France et d'Autriche, étaient présents. La cède France et d'Autriche, étaient présents. La coes, a été terminé

Incendie à Constantinople Constantinople, 14 décembre. - Un incendie a La question d'Orient

Sofia. 14 decembre. - On croit que les Bulgares refuseront de soumettre la délimitation de la ligne d'occupation sur le territoire de Weddin, à la refuseront de soumettre la delimitation de la ligne d'occupation sur le territoire de Weddin, à la commission des attachés militaires des puissances. Les Bulgares soutiennent que celles-ci devraient, au préalable obliger les Serbes à évacuer la région de Weddin.

La situation paraît donc plus tendue que les jours précédents : on espère toutefois que le conflit

jours précédents; on espère toutesois que le conssit ne renaîtra pas. La nouvelle de Belgrade relativent aux Serbes et aux Bulgares est démentie. On considere la mission de Madjie-Pacha, à Sofia, comme devant amener l'entente.

LES ELECTIONS DE LA SEINE

Résultats complets

Electours inscrits: 561,617, dont le quart est de 140,405. — Votants: 378,187. — Majorité

absolue: 189,094.)

MM. Millerand, radical, 133.810; Maillard, radical, 323.653; Labordére, radical, 132.358; de Douvillo-Mailefeu, radical, 117.081; Achard, radical, 116.611; Bria-132.633; Labordère, radical, 132.353; de Douvillo-Maillefeu, radical, 117.081; Achard, radical, 116.611; Brialou, radical, 115.582; Deroulède, opportuniste,
105.531; Ranc, opportuniste, 94.680; Hervé, conservateur, 87.174; Du Barail (général), conservateur,
85.869; Calla, conservateur, 85.808; D. Cochin, conservateur, 85.799; P. Duval, conservateur, 85.213
Yacherot, conservateur. 84.687; Muzet, opportuniste.;
78.038; Greppo, opportuniste 68.312; Hattat, opportuniste, 55.870; Delahaye, opportuniste 52.325; Leveillé, républicain modéré, 52.147; Ribot, rép.
modéré, 42.732; Devés, rép. modéré, 37.684; Michau, répub. modéré, 34.310; Joffrin, candidat ouvrier
31.010; Hélard, rép. modéré, 29.748; Allemane,
candidat ouvrier, 27.857; Ch. Dollfuss, rép. modéré,
27.438; Blondeau, candidat ouvrier, 26.499; J.-B.
Perin, candidat ouvrier, 25.618; Courtoux, candidat ouvrier, 25.509; Saint-Martin, cand. ouvrier 25.508;
Delabrousse, républicain, 21.729; Gambon, comité central, 16.165; Maujan, comité central, 12.74; Humbort, comité central, 11.700; F.aux, comité central, 10.822; Catalo, comité central 8.936; Mozet, républicain, 5.862; Topart, républicain, 5.771; Ricbourg, républicain, 5.631; Perrocheau, socialiste, 1.594; Félix Pyat, socialiste, 609.— (Ballottage).

Incidents Electoraux

Un incident s'est produit à la mairie du quator-zième arrondissement. Des électeurs de l'arrondis-

REDACTION & ADMINISTRATION

Directeur-Gerant : ALFRED REBOUX Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

représentants du Comité conservateur, éussi et bénissait le tribunal qui lui fai-

n'ont pu obtenir communication des resultats un acrutin.

Proces refust à cté dresse de constituer de la la set produit quelques autres inculents. Les burcaux avaient été difficiles à constituer dans certaines sections ; il en est même où le scrutin n'a pu être ouvert qu'à onze heures du matin. C'est peut-être à cette difficulté qu'il faut attribuer une irrègularité qui se serait passée à la 48e section du onnième arrondissement (école de la ruc Servan).

> L'n jeune homme se serait présenté vers neuf heures et demie, dit le Figaro, sans carte d'électeur, mais muni d'un livret militaire destiné à constaté son identité.

Le bureau, après s'être consulté, aurait 20-

constaté son identité.

Le bureau, après s'être consulté, aurait soceplé son belletin.

Nous cherchons rainement le mobile de cette
tolérance, en contradiction formelle avec la loi.
Môme avec la pénurie des votants, elle ne peut
ètre admissible. Nous aimons à croire que notre
correspondant s'est trompé, mais nous serious heureux d'en avoir la preuve.

D'autre part le Cri du Pauple public la profestation suivante d'un certain nombre d'électeurs du
onzième arrondissement:

Les citoyens électeurs du département de la
Seine, présents à la porte de la mairie du onzième

Seine, présents à la porte de la mairie du ouzième arrondissement de l'aris, désireux de suivre les opérations du dépositiement du serutin du 13 décembre, ainsi qu'ést que c'est leur droit, attendu que ce droit de surveillance est plus important dens les mairies que dans les sections de vote mairies de des hiffres plus étayés s'arrant puisqu'il dorte sur des chiffres plus élevés, s'érant presentés à la porte de la mairie et ayant dem udé l'accès de la salle où le travail s'opère, et accès leur a eté refusé, contre quoi les électeurs protestent avec la plus grande energie. La présente pro-festation est envoyée sous pli au président de la commission de recensement.

Election d'un conseiller général

Ajaccio, 14 décembre. — Voici le résultat d'une élection dans le canton d'Olmi-Capella, qui avait à élire son représentant au conseil genéral, en remplacement de M. Colombani, bonapartiste, de-

M. Grimaldi, républicain, a éte è u sans concur-

Elections aux conseils d'arrondissement Nantes, 11 décembre. — Canton de Saint-Gif-dus-des-Bois ; M. Loquen-Dentremeuse, conservadas-des-Bois; M. Lequen-Dentremeuse, conserva-teur, est élu par 1,678 volx sur 1,692 votants. Canton de Châteaubriant; MM. Dupré, républicain, 970 voix: De la Provostavo, conserv. teur, 900

REVUE DE LA PRESSE

Voici les réflexions que suggerent aux principaux journaux de Paris les résultats des élections de la Seine :

LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE : Parfaite organisation des réactionnaires, désorganisation d'une fraction du parti socialiste, recul sensible de l'extrême-gauche. - avance du parti gouvernemental, avance paralysée malneureusement dans ses effets, cette fois, par la division de deux groupes.

LE VOLTAIRE dit ou'il était facile de prévoir que le premier tour de scrutin pour les élections complémentaires de la Seine ne serait qu'une épreuve préparatoire. La multiplicité des listes ne pouvait pas donner un autre résultat.

C'est le 27 décembre que Paris choisira ses candidats définitifs. Ce qui caractérise ce vote, — ajoute le Fo!-

tuire, - c'est le chissre élevé des abstentions. LE VIV. SIECLE: Le résultat d'hier, c'est le triomphe apparent d'un parti : ce n'est pas la représentation de Paris :

LA PAIX: Si le scrutin d'hier, dans la Seine, ne répond pas à ce que nous aurions désiré, sous certains rapports il est assez satisfaisant: l° Il marque un recul des monarchistes; 2° Il dissipe tontes les inquiétudes que pouvaient faire concevoir les révolutionnaire ; 3º Il indique que les modéres peuvent lutter avec quel chances de succès contre les intransigeants à condition de ne pas se diviser.

LA JUSTICE: Le résultat n'a pas tromp nos prévisions. C'est un succès écrasant pour les radicaux. Il est d'autant important, que M. Ranc et ses amis se flatfaient d'exploiter la question du Tonkin au détriment de ceux qui n'y ont aucune part de responsabilité.

LERAPPEL: L'élection d'hier ne dit pas culement que Paris veut la République, elle

dit encore quelle République il veut. LE SOLEIL : Le signe caractéristique du scrutin du 13 décembre, c'est la division du parti républicain. En présence des effets de cette désunion républicaine, les conservateurs comprendront qu'ils pourront tout espérer de leur discipline et de leur union, et ils se pré pareront avec confiance à l'épreuve décisive du second tour de scrutin.

LE FIGARO dit que les choix des électeurs parisiennes permettent une fois de plus de constater combien le bon sens manque à cette population de grands enfants.

LE PETIT VOYAGE

Deux malfaiteurs viennent de paraitre, le même jour, devant la justice : l'un à Lyon, l'autre à Bordeaux.

Le premier, nommé Bossuat, condamné aux travaux forcés, va être déporté. Il en manifesta, à l'audience même, la joie la plus vive: il voyait se réaliser son

rêve! Se sentant incapable de gagner honnétement sa vie, n'ayant pas le goût du travail, mais aimant encore moins la prison, il voulait à tout prix se faire en-voyer à la Nouvelle-Calédonie. Il y avait

sait ces loisirs.

L'autre était condamné à cinq ans et demi de prison, puis cette première peine subje, à la relégation. Il se montra beaucoup moins satisfait. Ce n'est pas la relégation qui le consternait, c'est le long emprisonnement qui la devait précéder. Pourquoi, comme son confrère de Bordeaux. n'avait-il pas la chance de s'embarquer tout de suite, et de s'embarquer pour Nouméa, un beau pays, un climat sain? Il ne partira que dans six ans. lui! Et Dieu sait où on l'enverra? Peut-être à la Guyane, où il mourra de la flèvre? Peut-être à Kerguelen, où il mourra de froid!... Tous les malfaiteurs, à la place du condamné de Bordeaux, auraient certainement envié, comme lui, le sort du condamné de Lyon.

Ori qu'avait fait le condamné de Lyon? Il avait tout simplement assassiné le secrétaire d'un commissaire de police qu'il prenait pour le commissaire lui-même, n'ayant aucune raison d'en vouloir à celui-ci, mais désirant remplir les conditions requises par la loi pour faire le petit voya-ge auquel il aspirait... Il y a bien un arti-cle du Code pénal qui aurait pu contrarier ses projets en le faisant échouer à la place de la Roquette. Mais il ne s'en inquiétait guere! Il savait que la peine de mort n'est plus aujourd'hui qu'une expression juridique. Il comptait sur la faiblesse du jury qui ne pourrait manquer de trouver à son crime odieux (comme il les a trouvées en effet) des circonstances atténuantes. Il se disait enfin que s'il avait le malheur de mbez sur un jury moins débonnaire, qui osat prononcer contre lui la peine capitale M. Grévy s'interposerait pour sauver sa précieuse tête; et bien convaincu qu'il ne risquerait rien, il tua froidement son hom-

Le condamné de Bordeaux, plus mal traité, était-il un pire criminel? Non; c'était simplement un vagabond récidiviste. Condamné comme tel à six mois de prison, il avait accueilli cette condamnation en traitant ses juges de « canailles », ce qui lui avait valu un petit supplément de cinq ans d'emprisonnement, au bout desquels viendra la relégation!

Est-ce que par haserd injurier un magistrat serait un acte plus criminel que de lui plonger un couteau catalan dans le dos?

Evidenment non!

Est-ce que la premiere condition de la fustice ne serait plus de proportionner aussi exactement que possible les peines prononcées aux crimes ou aux délits commis & Evidenment si !

Done notre régime penal, aboutissant à une aussi choquante anomalie, est mauvais et doit être révoqué.

La poine de mort est abolie en fait, ou du moins, n'étant plus qu'exceptionnelle ment appliquée, a perdu son principal objet, qui était d'intimider les malfaiteurs. Si, sur dix qui la méritent, neuf y sont soustraits soit par la mollesse des jurés, soit par l'inépuisable clémence du président de la République ; s'il y a pour eux neuf bons numéros sur dix, nul chenapan, par crainte de tomber sur le mauvais, pe reculera devant un crime. L'échafaud, si rarement dressé, n'apparaît plus que comme une menace absolument platonique.

Et par quoi remplace-t-on la peine capitale ? Par la détention ? Non ; par une peine qu'on a jugée plus rigoureuse, - la

Or il se trouve, il est aujourd'hui démontré que, sur ce point, le monde des coquins ne partagenullement l'avisde ceux qui ont fait la loi et de ceux qui l'appliquent. Il est certain qu'ayant à choisir, tous ou presque tous opteraient pour la peine qu'on a crue la plus dure et qu'ils estiment la plus douce. Offrez aux détenus de s'embarquer pour la Nouvelle-Calédonie: les prisons se videront. Faites la contreépreuve ; offrez aux forçats de rentrer en France, dans une maison centrale : pas un, peut-être, n'acceptera le marché.

Un procureur-général nous disait avoir vu des malheureux, condamnésaux peines les plus légères, - l'un notammentà deux mois de prison. - vouloiren appeler dans l'espoir « d'aller à la Nouvelle!' »

Le petit polisson de Bordeaux ne faisait-il pas le même calculen insultant ses juges ?

Nous pouvons le penser, car, l'an dernier, un jeune garnement, dans les mêmes circonstances, et pour obtenir cette commutation de peine, lançait à la tête des siens, non pasune épithète injurieuse, assis un gros caillou dont il s'était muni à cette

ABONNEMENTS ET ANNONCES

RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. - A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis. Paris, chez MM. HAVAS. LAFFITE et C*, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34

Bruxelles, à l'Office DE Publicité.

La société, en frappant le malfaiteur, ne se propose pas seulement de punir son méfait ; elle se propose surtout d'en prévenir d'autres. Quand, par la peine qu'elle inflige, elle obtient le résultat contraire et pousse le simple délinquant à devenir criminel: elle va directement, contre, son

li faut donc reconnattre qu'on a fait fausse route et revenir sur ses pas.

Si la douceur de nos mœurs répugne décidément à la peine de mort, si l'exemple de la Suisse, obligée de la rétablir après l'avoir abolie, ne nous semble pas probant, qu'on la supprtme, mais qu'on la remplace par une pénalité sérieuse, inspirant aux coquins quelque terreur. Comme on n'a pas précisément l'intenion de leur être agréable, on doit consulter leur goût, pour ne pas le satisfaire; et puisqu'ils préferent manisfestement la déportation à l'emprisonnement, eh bien! qu'on les emprisonne, sauf à les déporter s'ils s'amendent. Loin de constituer, comme aujourd'hui, une prime au meurtre, le petit royage deviendrait la récompense de leur bonne conduite.

La question nous intéresse tous car tous nous pouvons rencontrer sur notre chemin un Bossuat s'offrant, aux'dépens de notre peau, un permis de circulation. Nos députés, qui ont promis de s'occuper d'affaires, n'en pourraient aborder une plus importante, et sur ce terrain là du moins tous les partis pourraient s'entendre. (Patrie).

SENAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉGIAL) Séance du lundi 14 décembre 1885

Présidence de M. LE ROYER. La séance est ouverte à 3 h.

L'ordre dujour appelle la première délibération sur les projets de lois, adoptés par la chambre des députés, portant approbation: l'o de l'acte général de la conference de Berlin; 2º d'une con vention et d'une convention additionnelle conclues le 5 février 1885, entre le gouvernement de la Républi-que française et l'association internationale du Congo, pour la délimitation de leurs possessions M. de Gavardie demande l'ajournement.

M. de Gavardie demande l'ajournement.
L'ajournement est repoussé.
M. de Gavardie combat le projet.
M. de Marcère rappelle les expéditions de
MM. de Brazza et Stanley, les établissements coloniaux formes par l'Angleterre et le Portugal et le
traité qui donna lieu aux réclamations de la France et de l'Allemagne et par suite à la réunion de
la conférence de Berlin.
L'orsteur demande l'urgence. L'orateur demande l'urgence.

L'orateur demande l'urgence.

M. de Freycinet : Le gouvernement s'associe a la demande d'urgence.
L'urgence est déclarée.
L'article unique du projet est adopté.
L'ordre du jour appelle la suite de la 'seconde déliberation sur la proposition de loi relative au taux-de l'intérêt de l'argent.

M. Marcel Barthe : La commissionà laquelle le Senatayait renvoyé un contre projet de M. Ro-

le Senatavait renvoyé un contre projet de M. Bo zérian l'a adopté en y introduisant quelques mo-difications que l'auteur a acceptées; voici donc le texte qu'elle propose. « Les lois du 3 septembre 1807 et 19 décembre

1850, dans leurs applicati

1850, dans leurs applications relatives à l'intérèt conventionnel, cesseront d'être applicables aux prêts et opérations entre commerçants. >

M. Tenaille Saligny développe un contreprojet tendant à établir la liberté du prêt et à pnir les manœuvres frauduleuses.

M. Sée appuie le contre-projet de M. Tenaille-Saligny qui est repoussé. Un contre-projet de M. Bozérian est également repoussé. Finalement le Sénat adopte comme transaction le premier texte présente par la commission, qui est le texte adopte par la Chambre.

par la Chambre. La séance est levée. Séance jeudi,

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL) Seance du lundi 14 Novembre 1885

Présidence de M. Froquer, président.

La seance est ouverte à 2 heures. Les élections de la Lozère

L'ordre du jour appelle la discussion des conclu-sions du rapport du 6e bureau sur les élections de la Lozère. Ces conclusions tendent à la valida-

M. Rivière dit que le clergé de la Lozère a fait en faveur des députés élus une véritable croi-sade et que c'est pour ce motif qu'il combat les conclusions du bureau. M. Monteil lui-même, l'un des élus, a déclaré dans le bureau que dans la Lozère la question politique est primée par la ques-

on religieuse. L'orateur conclut à l'invalidation des èlections

de la Lozère.

M. Bigot, membre du 6° bureau, soutient que invalidation proposée ne serait une mesure ni iste, ni politique. L'attitude des candidats a été arfaitement correcte, ce point est hors de discus-ion. On s'en est tenu à l'immixtion du clergé de la Lozère dans l'élection. Or, tous les faits, à l'ex-

ception d'an seul, ne sont pas prouvés. Ce ne sont que des affirmations.

M. Thévenet déclare que la pression du clergé ayant empéohè les élections de la Lozère, d'être libres et sincères, il faut les invalider.

M. Galpin, rapporteur, lit une lettre de l'évèdire de Mende déclarant que, sauf de rares excep-

tions, le clergé de la Lozère n'intervint pas active-ment dans les élections.

ment dans les élections.

Le rapporteur ajoute que les contre-protestations démentent les faits, allégués contre la
validité des élections et signalent mame, des actes
de pression administrative en faveur des républicains. (Exclamations à droite.)

M. Monteils réfute tous les actes de pression.

allègués contre les élections de la Lozère.

M. Bernard-Lavergne demande le renvoi des pièces du dossier au ministre de la justice.

Le scrutin est ouvert sur l'annulation des opé-

rations électorales. Le scrutin donne lieu à pointage.

L'annulation est votée par 261 voix contre 223,

sur 48 4 votants. M. Lefèvre-Pontalis. — C'est la mise en coum. Leieva dinamento.

M. Le Provost de Launay combat le renvoi des dossiers des curés de la Lozère au garde des sceaux; les juges ne doivent pas se faire les pourvoyeurs du ministre de la justice qui n'a pas besoin d'être excité. (Très bien à droite). Si on veut agir

franchement, qu'on dénonce le concordat.

M. Bernard Lavergne insiste pour sa propo-

M. Bernard Lavergne insiste pour sa proposition. (Protestations à droite).

M. Cunéo d'Ornano dit qu'il vient défendre le clergé que la Chambre persécute. (Applaudissements à droite. — Protestations à gauche.)

M. le président. — On ne peut pas dire que la Chambre persécute le clergé.

M. Cunéo d'Ornano. — N'est-ce pas persécuter le clergé que de dire au prêtre qui est citoyen: Vous n'avez pas le droit de défendre les intérêts religieux. Le clergé a le droit d'user de son influence électorale.

M. Le Provost de Launay avait déposé au-

paravant une proposition analogue, conce les instituteurs.

Plusieurs membres demandent la division. Le scrutin est ouvert sur la proposition de M. lernard Lavergne concernant les dossiers des

Cette proposition est adoptée par 288 voix con-re 196, sur 483 votants.
On examine la proposition concernant les insti-

urs. usieurs membresde la gauche invoquent l'au-Plusieurs memoreste la gaucae infoquent de torité de Mgr Freppel.

Mgr Freppel dit qu'il ne veut pas parler au cours de la vérification des pouvoirs afin de ne pas porter malheur à ses collègues, mais qu'il s'expliquera ultérieurement sur l'ingérence du

dergé.

M. Galpin propose de renvoyer les dossiers des fonctionnaires à leurs ministres respectifs.

M. Le Provost de Launay demande de joindre aux dossiers des instituteurs la proposition relative aux dossiers de clergé. Cette proposition est adoptée par 288 contre 195.

La séance est levée. Séance demain.

Nouvelles Parlementaires

CHAMBRE Au début de la séance, M.Laur a déposé un rap-vort sur une proposition de M. Brousse et plu-sieurs de ses collègues, relative à la caisse de pré-

voyance et de secours des ouvriers m

Le vote d'aujourd'hui prouve surabondamment que la Chambre entend pratiquer le système de l'invalidation. Il faut s'attendre à des résultats analogues pour les Landes, l'Ardèche et le Haut-Rhiu.

C'est devant cette attitude que, ce soir, M. Le C'est devant cette attitude que, ce soir, M. De-lèvre-Pontalis, au moment de la proclamation du vote sur la Lozère, s'est écrie ne pouvant contenir son indignation: « C'est la mise en coupe règlée du suffrage universel. » Le onzième bureau a conclu à l'enquête pour

l'élection de Belfort. La question qui naturellement préoccupe le plus

La question qui naturellement preoccupe le plus le monde politique est le vote ou le rejet des cré-dits pour le Tonkin. Si la Chambreaccepte les conclusions du rapport de M.Pelictan, M.Brisson se retire pour faire place à M. Floquet ou à M. Clém

M. Floquet ou à M. Clémenceau. Or, ce dernier a dejà qualifié de ministère de la Honte nationale celui chargé de procéder à l'exénenceau au pouvoir - comme M. Flo-

quet du reste — ne pourra gouverner qu'avec uno majorité anti-religieuse et directement opposée à majorité anti-rengieuse et directement opposée à la droite, en un mot une majorité d'épuration et de laïcisation à outrance. de laïcisation à outrance.

M. Clémenceau ne pourra en effet gouverner qu'à condition de réunir les opportunistes et les radicaux contre l'ennemi commun: la droite, et c'est sur les interpeliations que provoquera sa politique agressive qu'il compte exclusivement pour se maintenir, mais un jour viendra où les droites et les opportunistes se ligueront, ce seront alors ces derniers qui recueilleront la succession.

C'est jeudi que sera distribué le Livre Jaune re-

latif aux affaires du Tonkin.

Il comprepdra deux volumes contenant les pièces échangées jusqu'au ler octobre 1885.

Ces documents sont ainsi divisés: 1° ceux concernant les différentes médiations; 2° ceux concernant la question d'indemnité; 3° ceux concernant le traité de paix.

La Droite s'est rèune a ujourd'hui sous la présidence de M. Larochefoucauld.
La discussion a spécialement porté sur les crédits du Tonkin.

L'examen de cette question fera l'objet des réu-L'examen de cette que suite le rement mais, une nions qui seront tenues ultérieurement mais, une résolution définitive ne sera prise qu'après le dépôt du rapport de M. Pelletan.

La date de la réunion du Congrès est, nous pouvons le certifier, dès aujourd'hui fixèe au 29 dè-

vembre. Oelle du 22 a été abandonnée, vu l'impossibilité d'avoir termine à cette date la discussion des cré-dits.